Matière active : OrthoPhénylPhénol : 20 % m/m *[CAS : 90-43-7]*.
Application : Traitement fongicide des locaux et du matériel de préparation, transformation, stockage et transport des produits d'origine végétale et animale, du lait et de la nourriture pour animaux • Dans le cas de la production et de la transformation biologique des aliments : consulter votre fournisseur.
Dose d'application recommandée : Traitement curatif : 0,8 g de Fumispore OPP/m³ (consulter la fiche technique).
Fréquence de traitement : selon prescription du fournisseur.
Efficacité : Bactéricide et fongicide selon NFT 72-281 à la dose de 160 mg d'OPP/m³ (consulter la fiche technique).
Précaution d'emploi : Traiter hors présence humaine ou animale dans des locaux vides de denrées alimentaires et de plantes • Ne pas mettre en oeuvre dans des locaux ATEX (ATmosphère EXplosible) ou à proximité de matériaux ou de liquides inflammables • Ne jamais pénétrer dans le local durant le traitement. En cas d'absolue nécessité de pénétrer dans le local, porter un masque de protection respiratoire ABEK classe 2+P3, un vêtement, des lunettes et des gants de protection. Ne pas stationner plus d'une minute dans le local • Porter des gants lors du retrait des doses utilisées.
Avant la mise en oeuvre : Couper les alimentations de gaz • Ressuyer les surfaces • Déconnecter les détecteurs de fumées et les cellules photoélectriques commandant l'ouverture des portes • Protéger les instruments de mesures et d'analyse sensibles à la fumée • Stopper les ventilations • Fermer toutes les issues du local.
Mode d'emploi : Décompacter la poudre • Répartir le nombre de boites nécessaires selon le volume à traiter • Disposer les boites au sol sur un support résistant à la chaleur et au feu • Eloigner tout matériau combustible dans un rayon de 1,50 m • Retirer le couvercle de la boite et allumer la mèche à l'aide d'un briquet type chalumeau en commençant par la boite la plus éloignée de la sortie • Quitter le local en s'assurant du bon fonctionnement du fumigène et maintenir le local clos • Signaler la fumigation en cours à tous les accès • Respecter le temps de contact de 4 à 15 h • Début de l'effet biocide : minimum 4 h optimum 15 h • Respecter un intervalle de 24 h entre 2 traitements.
A l'issue du traitement : Ventiler les locaux en tout air neuf pendant 1 heure minimum (durée à adapter à chaque cas particulier) • Mettre en oeuvre les opérations nécessaires pour éliminer les résidus déposés au sol et sur les surfaces • Délai de réoccupation du local : à l'issue du temps de contact et de la ventilation • Délai de réutilisation du local : à l'issue des opérations d'élimination des résidus.
Effets indésirables : En cas de surdosage, risque de résidus importants dans les locaux • En cas d'utilisation fréquente, un jaunissement progressif des surfaces peut apparaître : utiliser préventivement un détergent approprié ou consulter votre fournisseur • Dans de rares cas, en présence d'humidité ou en interaction avec d'autres produits chimiques, l'OrthoPhénylPhénol peut provoquer une coloration jaune ou rose sur les surfaces, notamment sur des matériaux en polymères • Utiliser un détergent approprié ou consulter votre fournisseur.

USAGE PROFESSIONNEL

Désinfection des surfaces par voie aérienne pour l'industrie alimentaire

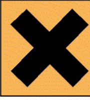
Fumispore

OPP

250 m³

Poudre fumigène désinfectante à usage biocide TP04.Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit. Respecter scrupuleusement les précautions et instructions d'emploi. Ne pas utiliser pour un autre usage que celui préconisé par le fabricant.
Instructions relatives à la sécurité : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, contacter le centre antipoison le plus proche • L'exposition prolongée à la fumée peut provoquer une forte irritation ainsi que des troubles respiratoires et oculaires • En présence de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette • Stocker à l'écart de toute source d'ignition, dans un endroit sec à température ambiante • Le produit non utilisé doit être éliminé comme déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Après utilisation, ne pas réutiliser l'emballage et l'éliminer comme déchet non dangereux • Ne pas déverser le produit au sol, ni à l'évier, ni dans les égouts, ni dans les cours d'eau • Evacuer les eaux de rinçage vers une station d'épuration. **Homologation :** par le ministère de l'agriculture sous le n°2000169 à la dose de 160 mg d'OrthoPhénylPhénol/m³ de local à désinfecter pour la désinfection fongicide des locaux et du matériel dans le domaine des produits d'origine animale et végétale (POA/POV) et de la laiterie • Efficacité prouvée sur les bactéries (voir fiche technique) • Restriction d'usage (UE) : le produit ne doit pas être employé pour des usages phytopharmaceutiques relevant de la directive 91/414/CEE. **Conseils de prudence :** Porter des gants appropriés • Ne pas respirer les fumées • En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
IRRITANT POUR LES YEUX,
LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.

Poids Net:200g



Xi:IRRITANT

Formule déposée à la BNPC-CHU Nancy
tel 03.83.32.36.36
Fiche de données de Sécurité disponible sur www.lcb.fr

Fabricant et détenteur
de l'homologation :
LCB-F71260 LA SALLE
Tel +33(0)3 85.36.81.00 - www.lcb.fr

TP04_V02_F